

VILLE DE SAINT-NAZAIRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Extension du crématorium de Saint Nazaire

Par arrêté n°2023.00069 du 12 avril 2023, est ouverte sur le territoire de la Ville de Saint Nazaire une **enquête publique unique** portant sur le projet d'extension du crématorium de Saint Nazaire :

Du mardi 02 mai 2023 à 8h30 au lundi 22 mai 2023 à 17h30 inclus.

Il sera procédé à une enquête publique sur la demande d'autorisation préfectorale d'extension du crématorium sur le ban de la commune, présentée par la Société du Crématorium Nazairien.

Ce projet permettra de répondre aux attentes des Nazairiens (et, plus largement, des habitants de Loire-Atlantique) en matière d'offre de services publics de proximité, compte tenu de la forte évolution de la part de la crémation dans les obsèques depuis une quinzaine d'années.

Le terrain accueillant l'extension du crématorium, d'une surface totale de 126 372.00 M², est situé à Saint Nazaire, à l'extrémité de la route des Forges et de la route de la Fontaine Tuaud, et classé en zone AQ. A proximité de la route de la Fontaine Tuaud, cette unité foncière est desservie par les voiries et réseaux divers.

Monsieur Michel MONIER, Administrateur territorial retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nantes.

Les dossiers d'enquête papier seront mis à disposition du public, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'hôtel de Ville de Saint Nazaire, siège de l'enquête et à la mairie annexe de l'Immaculée. Le public pourra formuler ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Le dossier d'enquête numérique pourra être consulté en ligne depuis le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/4472>. Le public pourra formuler ses observations et ses propositions 7j/7, 24h/24 depuis le premier jour de l'enquête à 8h30 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h30 sur le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4472>. Dans chacun des lieux d'enquête, un poste informatique sera tenu à disposition du public pour y consulter les dossiers d'enquête et formuler ses observations.

Le public pourra adresser ses observations par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Saint Nazaire – CS 40416 - 44606 Saint-Nazaire Cedex en précisant « à l'attention du commissaire enquêteur » ou par courrier électronique envoyé à l'adresse internet suivante : enquete-publique-4472@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions du public, formulées sur les registres papiers ainsi que par courriers papiers et électroniques, seront versées et consultables sur le registre dématérialisé, à l'adresse mentionnée précédemment. Pour être recevables, elles devront être reçues pendant la durée de l'enquête.

L'évaluation environnementale du projet d'extension n'est pas soumise à une évaluation environnementale par une décision en date du 24 octobre 2022 émanant de la DREAL de Loire Atlantique.

Considérant les enjeux relatifs aux objets de l'extension du crématorium, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au siège de la Ville de Saint-Nazaire - (Place François Blancho - 44600 Saint-Nazaire) et à la mairie annexe de l'Immaculée située 2 Rue Philibert Delorme, 44600 Saint-Nazaire, aux jours et heures suivants :

Date	Horaires	Lieu
Mardi 02 mai	8h30 - 12h	Hôtel de ville - Salle Loire Princesse
Samedi 13 mai	8h45 - 12h15	Mairie annexe immaculée
Mercredi 17 mai	8h30 - 12h	Hôtel de ville - Salle Loire Princesse
Lundi 22 mai	13h30 - 17h30	Hôtel de ville - Salle Loire Princesse

Les informations liées à la procédure et au projet de d'extension du crématorium peuvent être demandées au siège de la Ville de Saint Nazaire, auprès de la Direction de la relation aux Usagers (Tél : 02.40.00.40.00).

A l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à l'Hôtel de Ville, siège de la Ville de Saint Nazaire, dans chacun des lieux d'enquête et sur le site du registre dématérialisé.